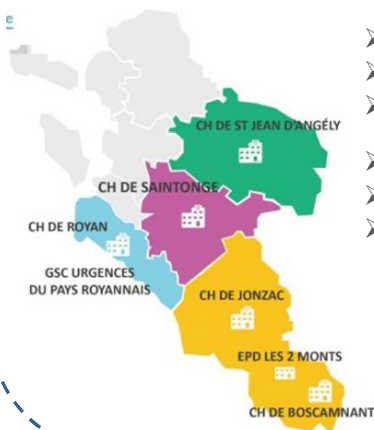


1

CONTEXTE

7 établissements publics constituent le GHT de Saintonge :

- centre hospitalier de Saintes
- centre hospitalier de St-Jean-d'Angély
- centre hospitalier de Jonzac
- centre hospitalier de Royan
- centre hospitalier de Boscamnant
- établissement public départemental des Deux Monts



- 3 GMAO différents
- 3 services biomédicaux
- 3 600 DM^[3]
- 2 304 lits
- 9 techniciens biomédicaux
- 1 ingénieur biomédical

2

ENJEUX ET PROBLEMATIQUES

- ✓ Pour les services de soins : disposer d'un inventaire à jour des équipements qui sont à leur disposition pour sécuriser le parcours de soins,
- ✓ Pour les services biomédicaux :
 - avoir une seule et même GMAO pour assurer le suivi des équipements au sein du GHT,
 - Pour le GHT: disposer des mêmes indicateurs de suivi d'activités sur les différents sites,

Problématique : Comment aider le service biomédical de l'établissement support à préparer le déploiement de la nouvelle GMAO commune au sein du GHT de Saintonge ?

3

PROJET ET METHODOLOGIE



4

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- ✓ La mise en place de la GMAO commune au sein du GHT est un choix stratégique, réglementaire et institutionnel.
- ✓ La GMAO commune DIMO MAINT^[4] a été choisie : une solution full web. Avec une forte implication des parties prenantes (biomédicaux, soignants et administratifs) ce nouvel outil remplira pleinement son rôle.



Bibliographie

Arrêté du 3 mars 2003 fixant la liste des dispositifs médicaux soumis à obligation de maintenance
 Décret n°2001-1154 relatif à l'obligation de maintenance
 Note d'information nomenclature des fournitures et de services des achats hospitaliers (NFS)
 Article L5211-1 (11/03/2010) Régime juridique des dispositifs médicaux